

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 499 401

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 81 02734

Se référant : au brevet d'invention n° 80 27642 du 22 décembre 1980.

(54) Perfectionnement aux boutons de déverrouillage pour dispositifs de fixation de fraises dans les têtes de turbines de pièces à main de dentisterie.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 61 C 1/08.

(22) Date de dépôt..... 10 février 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 32 du 13-8-1982.

(71) Déposant : MICRO-MEGA SA, résidant en France.

(72) Invention de : Philippe Garcia.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Arbousse Bastide,
20, rue de Copenhague, 67000 Strasbourg.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

On a décrit et revendiqué dans la demande principale 80-27642 un dispositif de fixation de fraises dans les têtes de turbines pour pièces à main de dentisterie.

La revendication 1 précise que la tête de turbine est munie de moyens permettant de libérer la queue de fraise par compression des moyens élastiques tendant à refermer la tête de la pince sur la queue de fraise.

Selon un mode avantageux de réalisation, objet de la revendication 2, la queue de fraise est libérée par un bouton coiffant la tête de turbine et venant déplacer, par vissage dans la partie centrale de la flasque maintenant la turbine, un bouchon chassé à l'une des extrémités de la pince dans le rotor.

Cette réalisation donne entière satisfaction. Le présent certificat d'addition a pour objet cependant de proposer une variante de construction des moyens de déverrouillage de la queue de fraise.

Conformément à cette variante, on propose un dispositif selon la revendication 1 du brevet principal, caractérisé en ce que les moyens permettant la libération de la queue de fraise consistent essentiellement en un bouton coiffant la tête de turbine, ledit bouton étant vissé sur la partie externe de la flasque maintenant la turbine et comportant sur sa face interne deux goujons disposés radialement et symétriquement par rapport au centre du bouton.

Pour cela les goujons se déplacent lors de la rotation du bouton dans des lumières annulaires de la flasque supportant la turbine et vissée dans le corps de la tête.

Un dispositif à ressort permettra d'éviter toute rotation qui pourrait être provoquée par des vibrations, donc en cours de fonctionnement de la turbine.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description ci-après en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessous du bouton conforme à l'invention avec la flasque supportant la turbine ;
- la figure 2 est une vue en coupe selon A-A de la figure 1.

Les éléments communs avec le brevet principal ne seront pas décrits à nouveau, et les mêmes références seront utilisées pour les désigner.

Le bouton (101) comporte essentiellement une couronne

extérieure (102), munie d'un filetage intérieur (103), et un plateau (104) chassé dans ladite couronne.

Sur la face interne du plateau (104) sont fixés de manière rigide deux goujons cylindriques (105, 106) disposés radialement et symétriquement par rapport au centre O du plateau (104).

Le bouton (101) est vissé par son filetage (103) sur la flasque (5) qui est elle-même vissée dans le corps de turbine.

Les goujons (105, 106) sont aptes à se déplacer en rotation, lors du vissage ou du dévissage du bouton, dans des lumières annulaires symétriques (107, 108) dégagées sur la face supérieure de la flasque (5).

Enfin un ressort lame annulaire (109) prenant appui sur la partie supérieure de la flasque (5) tend à repousser le bouton (101) vers le haut pour éviter toute rotation provoquée par exemple par des vibrations.

Le déplacement de la pince est obtenu par le déplacement du fond (110) du bouchon qui peut comporter par exemple un plot central venant appuyer sur la tête de la pince, ou qui vient en contact avec une pince dont la tête fait saillie par rapport à la flasque (5)

REVENDICATIONS.

1. Dispositif de fixation de fraises selon la revendication 1 du brevet principal, caractérisé en ce que les moyens permettant la libération de la queue de fraise consistent essentiellement en un bouton (101) coiffant la tête de turbine, ledit bouton étant vissé sur la partie externe de la flasque (5) maintenant la turbine et comportant sur sa face interne deux goujons (105, 106) disposés radialement et symétriquement par rapport au centre O du bouton (101).
- 5 2. Dispositif de fixation selon la revendication 1, caractérisé en ce que les goujons (105, 106) se déplacent lors de la rotation du bouton (101) dans des lumières annulaires (107, 108) de la flasque (5).
- 10 3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le bouton est maintenu en position haute par un ressort lame annulaire (109) prenant appui sur la partie supérieure de la flasque (5)
- 15

FIG. 1

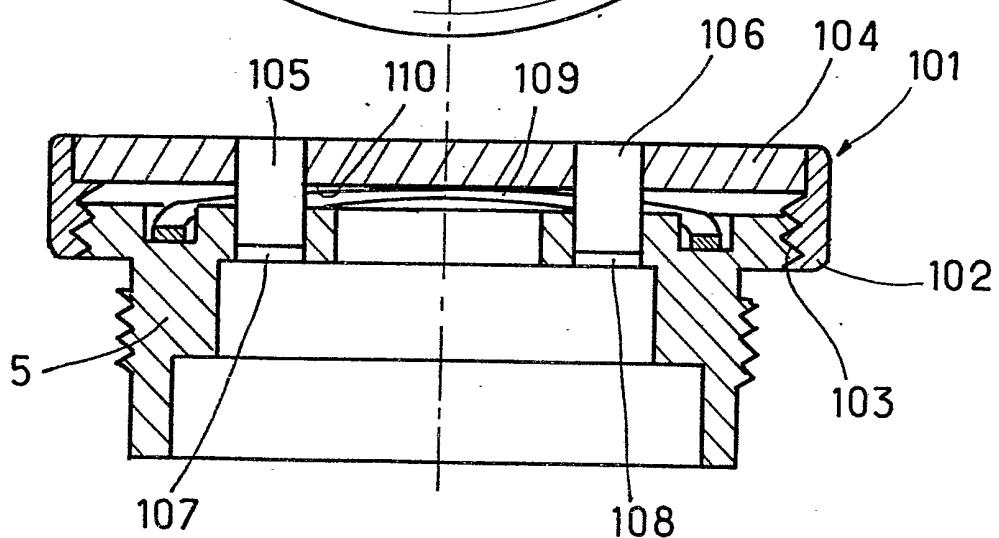
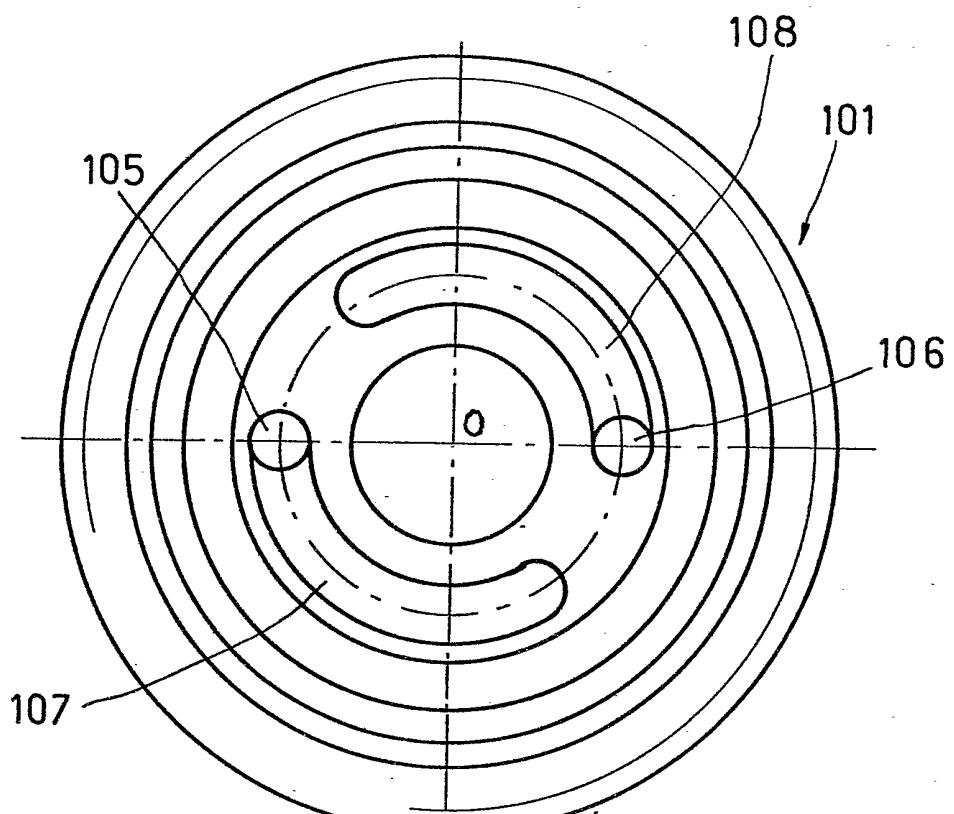


FIG. 2